De nombreux travaux ont montré l'inégalité des élèves devant l'orientation, du fait d'une part d'une hiérarchie tacite des filières, d'autre part de l'inégal accès des élèves à des informations pertinentes au détriment des nouveaux lycéens issus de la massification. Autrefois, le fils reprenait le métier du père. Au cours du XXe siècle, on est passé d'une approche prescriptive de l'orientation à une approche éducative, c'est-à-dire que l'élève est appelé à devenir un acteur autonome, responsable de ses choix. Malgré les circulaires portant sur l'éducation à l'orientation de 1996, les idées préconçues des enseignants et la nécessité de gestion des flux l'emportent sur l'accompagnement de l'élève dans la construction se son projet d'orientation. Pour Duru-Bellat, Jarousse et Solaux (1997), s'orienter et élaborer un projet au sein d'un système hiérarchisé ressemble à une injonction paradoxale. Landier et Nakhili (2010) estiment quant à elles que l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France.

La réforme du lycée de 2010 a pour but de mieux orienter et de mieux accompagner chaque lycéen, en introduisant dans l'emploi du temps de chaque classe deux heures par semaine d'accompagnement personnalisé (AP), consacrées au soutien, à l'approfondissement, à la méthodologie et à l'orientation. L'accompagnement personnalisé est qualifié par Durand (2013) d'objet pédagogique non identifié qui remet en cause la forme scolaire. La forme scolaire construite sur un découpage analytique du savoir se transforme en ce début de XXIe siècle en intégrant une dimension transversale, et en s'ouvrant à d'autres formes de regroupement des élèves que le groupe classe. En quoi le nouveau dispositif d'AP dans sa partie « orientation » peut-il contribuer à lutter contre l'échec scolaire ? Quelles sont les prescriptions concernant cet enseignement ? Qu'en font les enseignants ?

Notre étude se centre sur les séries STMG (sciences et technologies du management et de la gestion), qui se situent en bas de la hiérarchie dans les lycées généraux et technologiques. La méthodologie consiste à analyser les prescriptions, puis à mener des entretiens semi-directifs avec des enseignants d'économie et gestion de classes de première STMG de différents lycées.

Le BO spécial n°1 du 4 février 2010 précise que l'accompagnement comprend des activités comportant notamment la construction d'un parcours de formation et d'orientation réfléchi. En classe de première, il favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation tout en permettant à l'élève de développer son projet d'orientation post-bac.

Les résultats des entretiens montrent que, du fait du flou des textes officiels, l'autonomie laissée aux équipes pédagogiques entraîne de grandes disparités entre les établissements quant à l'organisation, aux contenus et aux méthodes pédagogiques, voire des dérives par rapport à l'esprit des prescriptions (rattrapage de cours). Dans un cas, l'orientation n'est pas une priorité (quatre heures pour l'année). Dans d'autres cas, les équipes sont impliquées, et font intervenir COP (conseiller d'orientation-psychologue), professeur documentaliste, voire anciens élèves dans le cadre d'un « colloque » préparé en AP et ouvert aussi aux parents, et permettant une revalorisation de la filière. D'une manière générale, les enseignants s'estiment peu formés (j'ai peur de dire des bêtises, l'orientation c'est le travail des COP), certains ne sont pas

volontaires et estiment qu'ils ne peuvent rien faire avec des élèves qu'ils ne connaissent pas, dans le cas des regroupements d'élèves par groupes de besoin et non par classes.

Comment éviter que ce dispositif d'AP pour l'éducation à l'orientation ne devienne une invention dogmatique (Alter, 2000) répondant au besoin de légitimation de l'institution par l'action, mais en décalage avec les pratiques du terrain, ne se traduise par des résistances des acteurs à s'y engager ? L'approche orientante, née au Québec et fondée sur les trois principes suivants : l'infusion, pour une diffusion dans toutes les disciplines ; la collaboration entre tous les partenaires impliqués ; la mobilisation des élèves (Pelletier, 2004), peut nous fournir matière à réflexion.

Alter, N. (2000). L'innovation ordinaire. Paris : PUF

Durand, B. (2013). L'accompagnement personnalisé au lycée : la réforme à l'épreuve de la transgression et de l'incertitude. AFAE. Repéré à http://www.afae.fr/spip.php?article373

Duru-Bellat, M., Jarousse, J.-P. & Solaux, G. (1997). S'orienter et élaborer un projet au sein d'un système hiérarchisé, une injonction paradoxale? *L'Orientation scolaire et professionnelle*, n° 26, 459-482.

Landrier, S. & Nakhili, N. (2010). Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France. *Formation emploi*, n° 109, 23-35.

Pelletier D. (2004) *L'approche orientante : la clé de la réussite scolaire et professionnelle*. Sainte-Foy : Septembre Editeur.